



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pass culture - Calendrier et modalités de mise en œuvre

Question écrite n° 10080

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot interroge Mme la ministre de la culture sur le projet de création d'un « Pass Culture ». En l'état actuel de la réflexion du gouvernement, ce Pass destiné aux jeunes de 18 ans, prendrait la forme d'une application mobile créditée de 500 euros et sur laquelle apparaîtraient les offres culturelles accessibles. Elle souhaiterait tout d'abord connaître le calendrier de mise en œuvre de ce projet au-delà de la phase d'expérimentation annoncée. Il semblerait également que les établissements culturels locaux pourront s'associer à la démarche et apparaître ainsi dans les offres faites aux jeunes. Elle souhaiterait qu'elle puisse préciser les modalités matérielles et financières de ces participations.

Texte de la réponse

Le Pass Culture est issu d'une réflexion de grande ampleur autour de la demande culturelle et des pratiques des nouvelles générations. Ce projet poursuit trois objectifs : faciliter l'accès de tous à la culture, promouvoir la diversité culturelle et favoriser l'autonomie des jeunes face à la culture, en particulier des jeunes âgés de 18 ans. Le Pass Culture s'inscrit ainsi dans la continuité des programmes d'éducation culturelle et artistique proposés avant la majorité et sera le passeport d'autonomisation des jeunes de 18 ans. Le Président de la République s'est engagé à proposer un Pass de 500 € pour les jeunes de 18 ans. Pour le mettre en œuvre, le ministère de la culture développe une plateforme numérique composée d'une application mobile sur laquelle les jeunes de 18 ans pourront bénéficier de ce crédit de 500 €, et d'un site professionnel sur lequel les offreurs culturels pourront proposer et éditorialiser les offres mises en avant auprès des jeunes. Par « offre », on entend l'accès aux productions culturelles (musique, théâtre, danse, cinéma, musées, lieux de patrimoine...), mais aussi l'accès aux pratiques artistiques. À terme, l'objectif est de créer une plateforme ouverte à tous, qui soit un catalogue géolocalisé et le plus complet possible de l'offre culturelle nationale. Il s'agit d'une véritable innovation dans l'univers culturel, menée par une start-up d'État pour les jeunes et avec les jeunes, en complicité avec les acteurs culturels et les collectivités territoriales. Un test est en cours depuis le début de l'année 2018 sur 5 territoires (Bas-Rhin, Seine-Saint-Denis, Hérault, Guyane, Finistère), avec environ 300 jeunes et une centaine d'offeurs, et une phase d'expérimentation s'ouvrira à l'automne 2018 avec 10 000 bénéficiaires sélectionnés selon des critères de représentativité. Cette phase d'expérimentation a pour objectif de valider le fonctionnement technique du dispositif auprès des bénéficiaires comme des offreurs, de calibrer le modèle économique (du Pass, mais surtout de celui des partenaires et des offreurs), et de continuer à identifier les cas d'usages réels afin d'améliorer l'ergonomie et les fonctionnalités de la plateforme. Un bilan de cette expérimentation sera conduit au bout de six mois : fidèle à la méthode incrémentale des start up d'État, c'est de ce bilan que dépendra la suite du calendrier en vue de la généralisation du dispositif. Les établissements culturels locaux sont effectivement invités à s'associer à la démarche dès que possible. Afin que les barrières à l'entrée soient les plus faibles possibles, le ministère de la culture développe un portail professionnel totalement autonome, sans coût d'entrée et ne nécessitant comme prérequis que l'accès à un ordinateur avec une connexion Internet. La promesse à terme est que poster une offre sur le Pass Culture soit aussi simple que de publier un message sur un réseau social. Ce portail est en test depuis le début du mois de juillet, et toute l'offre culturelle, y compris

privée et numérique, est d'ores et déjà la bienvenue. Le ministère de la culture assume néanmoins un choix volontariste de politique publique concernant les règles de financement et de mise en avant sur la plateforme. Les ressources de l'État seront ainsi dirigées vers les acteurs publics ou locaux, et un algorithme codé en interne et en open source permettra d'encourager la diversité des parcours et de favoriser les offres locales, inédites ou labellisées.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10080

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5664

Réponse publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8511